

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du jeudi 5 septembre 2019
PROCES-VERBAL**

Date de convocation : vendredi 30 août 2019

Nombre de conseillers en exercice : 101

Nombre de conseillers présents : 91

Nombre de conseillers votants : 95

PREFECTURE DE L'EURE

24 SEP. 2019

Arrivée DELE

TITULAIRES PRÉSENTS :

Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT – Daniel BAYART – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – René DUFOUR – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Jean-Jacques LE ROUX – Daniel JUBERT – Pierre LÉCUYER – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Christian WUILQUE – Alexis FRAISSE – François CHARLIER – Jean CARRÉ – Richard JACQUET – Albert NANIYOUA – Jean-Philippe BRUN – Didier PIEDNOËL – Max GUILBERT – Jacky GOY – Dominique DELAFOSSE – Laurence LAFFILLÉ – Alain LOEB – Nadine TERNISIEN – Jacky FLEITH – Maryannick DESHAYES – Marc-Antoine JAMET – Catherine DUVALLET – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Nabil GHOUL – Ousmane N'DIAYE – Maryline NIAUX – Jean-Claude CHRISTOPHE – Yves LANIC – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Sylvie BLANDIN – Sylviane LORET – François-Xavier PRIOLLAUD – Marie-Dominique PERCHET – Hafidah OUADAH – Céline LEMAN – Sylvie LANGEARD – Rachida DORDAIN – Monique KWASNY – Frédéric ALLOT – Philippe BODINEAU – Liliane BOURGEOIS – Sandrine CALVARIO – Christophe CHAMBON – Laurent COURVOISIER – Antoine DE COSMY – Nicole DROUILLET – Jean-Rémi ERMONT – Didier GUERINOT – Odile HANTZ – Eric JUHEL – Laurence LAFFILLE – Joël LE DIGABEL – Bernard LE DILAVREC – Yann LE FUR – Jean-Louis LE MEHAUTE – Fernand LENOIR – Patrick LEQUETTE – Patrick MANFREDI – Marie-Claude MARIEN – Dominique MEDAERTS – Catherine MEULIEN – Christian NEUTENS – Jean-François PILAT – David POLLET – Michèle PUCHEU – Serge RONZONI – Dominique SIMON – Alain THIERRY.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS REMPLACANT UN DELEGUE TITULAIRE

EXCUSE :

Cindy MARIE, Hervé GAMBLIN, Bruno FEILLER, Véronique GAUTIER.

POUVOIRS :

Madame ROUZEE à Monsieur PRIOLLAUD, Madame DUMONT à Madame NIAUX, Monsieur FLAMBARD à Madame LAFFILLE, Madame CHASSY à Madame DESHAYES

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Patrick COLLET – Alain LEMARCHAND – Chantale PICARD – Hervé PICARD – Fatia DJEMEL. – Didier DAGOMET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Vincent VORANGER.

Secrétaire : Ousmane N'DIAYE.

Madame KWASNY salue l'assemblée. En qualité de doyenne de l'assemblée, elle prononce un discours de bienvenue dans lequel elle mesure le privilège qui est le sien de présider cette séance.

Madame KWASNY entre dans le vif du sujet et procède à l'installation du Conseil communautaire.

**2019-179 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES –
ADMINISTRATION GENERALE – Installation du conseil communautaire**

Madame Monique KWASNY, doyenne d'âge des conseillers communautaires, préside la séance jusqu'à l'élection du Président.

Madame KWASNY rappelle que le 14 juin 2019, Monsieur le Préfet de l'Eure a pris un arrêté n°DELE/BCLI/2019-15 portant création de la communauté d'agglomération Seine Eure, issue de la fusion de la communauté d'agglomération Seine Eure et de la communauté de communes Eure Madrie Seine à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le même jour, Monsieur le Préfet a pris un second arrêté n°DELE/BCLI/2019-16 portant composition de l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération Seine Eure, issue de la fusion.

Celui-ci prévoit qu'à compter du 1^{er} septembre 2019, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Seine Eure est composé de 101 conseillers communautaires répartis comme suit :

Communes	Population municipale	Nombre de conseillers communautaires
Louviers	18 538	15
Val de Reuil	13 282	10
Gaillon	6 977	5
Val d'Hazey	5 538	4
Pont de l'Arche	4 156	3
Le Vaudreuil	3 714	3
Clef Vallée d'Eure	2 519	3
Pîtres	2 454	2
Courcelles sur Seine	2 035	1
Léry	2 034	1
Saint Aubin sur Gaillon	1 930	1
La Saussaye	1 862	1
Les Trois Lacs	1 784	3
Igoville	1 753	1
Acquigny	1 531	1
Alizay	1 515	1
Terres de Bord	1 499	2
Incarville	1 414	1
Criquebeuf sur Seine	1 412	1
La Haye Malherbe	1 409	1
Les Damps	1 361	1
Saint Pierre du Vauvray	1 280	1
Andé	1 275	1
Le Manoir	1 257	1
Poses	1 176	1
Ailly	1 152	1
Fontaine Bellenger	1 134	1
Heudreville sur Eure	1 048	1
Saint Pierre de Bailleul	963	1
Authueil Authouillet	958	1
Saint Pierre la Garenne	926	1
Surville	918	1
Saint Etienne du Vauvray	889	1
Saint Didier des Bois	885	1
Villers sur le Roule	841	1
Amfreville sur Iton	821	1
Heudebouville	790	1
Pinterville	746	1
Vraiville	655	1
La Harengère	584	1
Martot	575	1
La Vacherie	561	1

Amfreville sous les Monts	501	1
Surtauville	487	1
Saint Cyr la Campagne	425	1
Saint Julien de la Liègue	409	1
Quatremare	402	1
Saint Etienne sous Bailleul	393	1
Vironvay	331	1
Mandeville	322	1
Champenard	265	1
Le Mesnil Jourdain	231	1
Cailly sur Eure	221	1
Le Bec Thomas	220	1
Porte de Seine	208	2
Connelles	192	1
Herqueville	139	1
La Haye le Comte	135	1
Crasville	127	1
Saint Germain de Pasquier	126	1

Soit un total de 101 conseillers communautaires avec un suppléant, en sus des représentants définis ci-dessus, pour les communes ne disposant que d'un siège (article L.5211-6 du Code général des collectivités territoriales).

A l'issue de l'appel, Madame KWASNY déclare le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Seine Eure, issue de la fusion, composé comme suit :

Pour la commune d'Acquigny : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Patrick COLLET
- suppléant : Madame Laëtitia MAILLARD

Pour la commune d'Ailly : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Frédéric ALLOT
- suppléant : Madame Edith JOUEN

Pour la commune d'Alizay : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Gaëtan LEVITRE
- suppléant : Madame Véronique GAUTIER

Pour la commune d'Amfreville sous les Monts : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Yves LANIC
- suppléant : Jean-Pierre HAREL

Pour la commune d'Amfreville sur Iton : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Madame Marie-Joëlle LENFANT
- suppléant : Madame Lisa PASCUAL

Pour la commune d'Andé : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Marc MOGLIA
- suppléant : Monsieur Lionel LEGRIX

Pour la commune d'Authueil Authouillet : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Louis GLOTON
- suppléant : Monsieur Denis NOEL

Pour la commune du Bec Thomas : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Luc FLAMBARD
- suppléant : Madame Chantal RIHAL

Pour la commune de Cailly sur Eure : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Eric JUHEL

- suppléant : Mme Géraldine GUICHARD

Pour la commune de Champenard : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur David POLLET
- suppléant : Monsieur Jean LAUGEOIS

Pour la commune de Clef Vallée d'Eure : (3 conseillers titulaires)

- titulaires : Monsieur Christophe CHAMBON, Monsieur Jean-Rémy ERMONT, Monsieur Jean-Louis LE MEHAUTE

Pour la commune de Connelles : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Pierre MAZURIER
- suppléant : Madame Dorothee ROULE

Pour la commune de Courcelles sur Seine : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Joël LE DIGABEL
- suppléant : Madame Stella BLOURDIER

Pour la commune de Crasville : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Michel DERREY
- suppléant : Monsieur Didier POISSON

Pour la commune de Criquebeuf sur Seine : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Thierry DELAMARE
- suppléant : Madame Pascale CATTELIN

Pour la commune des Damps : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur René DUFOUR
- suppléant : Madame Katia CAMUS

Pour la commune de Fontaine Bellenger : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Claude DUPLOUIS
- suppléant : Madame Sophie MIGEOTTE

Pour la commune de Gaillon : (5 conseillers titulaires)

- titulaires : Monsieur Bernard LE DILAVREC, Madame Odile HANTZ, Monsieur Yann LE FUR, Madame Marie-Claude MARIEN, Monsieur Antoine DE COSMI

Pour la commune de La Harengère : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Fernand LENOIR
- suppléant : Madame Catherine LEBOURSIERE

Pour la commune de La Haye le Comte : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Alexandre DELACOUR
- suppléant : Monsieur Jean-Pierre MANCHON

Pour la commune de La Haye Malherbe : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Hervé LETELLIER
- suppléant : Madame Amélia BREANT

Pour la commune d'Herqueville (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Pierre BREVAL
- suppléant : Madame Annick VAUQUELIN

Pour la commune d'Heudebouville : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaires : Monsieur Hubert ZOUTU
- suppléant : Madame Frédérique PIEDNOEL

Pour la commune d'Heudreville sur Eure : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Dominique SIMON
- suppléant : Madame Catherine HAZARD

Pour la commune d'Igoville : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Madame Sylvie BLANDIN
- suppléant : Monsieur Emmanuel MACE

Pour la commune d'Incarville : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Alain LEMARCHAND
- suppléant : Madame Armelle LEFEBVRE

Pour la commune de Léry : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Yves CALAIS
- suppléant : Madame Anne-Gaëlle MEREUX

Pour la commune de Louviers : (15 conseillers titulaires)

- titulaires : Monsieur François-Xavier PRIOLLAUD, Madame Anne TERLEZ, Monsieur Jacky BIDAULT, Madame Marie-Dominique PERCHET, Monsieur Jean-Jacques LEROUX, Madame Hafida OUADAH, Monsieur Daniel JUBERT, Madame Caroline ROUZEE, Monsieur Pierre LECUYER, Madame Sylvie LANGEARD, Monsieur Jean-Pierre DUVERE, Madame Céline LEMAN, Monsieur Christian WUILQUE, Madame Marie-Pierre DUMONT, Monsieur Alexis FRAISSE

Pour la commune de Mandeville : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Dominique MEDAERTS
- suppléant : Monsieur Jean-Paul JOURDAIN

Pour la commune du Manoir sur Seine : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Daniel BAYART
- suppléant : Madame Jacqueline PONS

Pour la commune de Martot : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur François CHARLIER
- suppléant : Monsieur Michel QUENNEVILLE

Pour la commune du Mesnil Jourdain : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Madame Guillemette NOS
- suppléant : Monsieur Bertrand LABIGNE

Pour la commune de Pinterville : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Didier DAGOMET
- suppléant : Monsieur Pierre MARC

Pour la commune de Pîtres : (2 conseillers titulaires)

- titulaires : Monsieur Jean CARRE, Madame Chantale PICARD

Pour la commune de Pont de l'Arche : (3 conseillers titulaires)

- titulaires : Monsieur Richard JACQUET, Madame Angélique CHASSY, Monsieur Albert NANIYOUA

Pour la commune de Porte de Seine : (2 conseillers titulaires)

- titulaires : Monsieur Jean-Philippe BRUN, Madame Monique KWASNY

Pour la commune de Poses : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Didier PIEDNOEL
- suppléant : Monsieur Thierry JIMONET

Pour la commune de Quatremare : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Pascal LEMAIRE
- suppléant : Monsieur Bruno FEILLER

Pour la commune de Saint Aubin sur Gaillon : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Mme Nicole DROUILLET
- suppléant : Monsieur André AUZOU

Pour la commune de Saint Cyr la Campagne : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Max GUILBERT
- suppléant : Madame Gaëlle TAVENNEC

Pour la commune de Saint Didier des Bois : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Jacky GOY
- suppléant : Monsieur Michel MORISSE

Pour la commune de Saint Etienne sous Bailleul : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Philippe BODINEAU
- suppléant : Mme Yvonne BERGER

Pour la commune de Saint Etienne du Vauvray : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Dominique DELAFOSSE
- suppléant : Monsieur Eric JAMMET

Pour la commune de Saint Germain de Pasquier : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Madame Laurence LAFFILLE
- suppléant : Madame Karine MESNIL-REE

Pour la commune de Saint Julien de la Liège : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Alain THIERRY
- suppléant : Mme Virginie BERTHEOL

Pour la commune de Saint Pierre de Bailleul : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Madame Catherine MEULIEN
- suppléant : Monsieur Gérard ROCQUES

Pour la commune de Saint Pierre la Garenne : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Madame Liliane BOURGEOIS
- suppléant : Monsieur Alain SAUNIER

Pour la commune de Saint Pierre du Vauvray : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Alain LOEB
- suppléant : Madame Sophie HOUSSAYE

Pour la commune de La Saussaye : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Didier GUERINOT
- suppléant : Madame Isabelle STIEVENARD

Pour la commune de Surtauville : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Hervé PICARD
- suppléant : Madame Cindy MARIE

Pour la commune de Surville : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaires : Madame Nadine TERNISIEN
- suppléant : Monsieur Gildas FORT

Pour la commune de Terres de Bord : (2 conseillers titulaires)

- titulaires : Monsieur Jacky FLEITH, Madame Maryannick DESHAYES

Pour la commune des Trois Lacs : (3 conseillers titulaires)

- titulaires : Monsieur Laurent COURVOISIER, Patrick LEQUETTE, Serge RONZONI

Pour la commune de la Vacherie : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Claude COURANT
- suppléant : Monsieur Jean-Luc GUITTARD

Pour la commune du Val d'Hazey : (4 conseillers titulaires)

- titulaires : Madame Michèle PUCHEU, Madame Sandrine CALVARIO, Monsieur Patrick MANFREDI, Monsieur Christian NEUTENS

Pour la commune de Val de Reuil : (10 conseillers titulaires)

- titulaires : Monsieur Marc-Antoine JAMET, Madame Catherine DUVALLET, Monsieur Jean-Jacques COQUELET, Madame Fadilla BENAMARA, Monsieur Jacques LECERF, Madame Fatia DJEMEL, Madame Rachida DORDAIN, Monsieur Ousmane N'DIAYE, Madame Maryline NIAUX, Monsieur Nabil GHOUL

Pour la commune du Vaudreuil : (3 conseillers titulaires)

- titulaires : Monsieur Bernard LEROY, Madame Sylviane LORET, Monsieur Patrick MADROUX

Pour la commune de Villers sur le Roule : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-François PILAT
- suppléant : Monsieur Franck BAUMANN

Pour la commune de Vironvay : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE
- suppléant : Madame Nadine LEFEBVRE

Pour la commune de Vraiville : (1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant)

- titulaire : Monsieur Jacky PAUMIER
- suppléant : Monsieur Hervé GAMBLIN

Benjamin de l'assemblée, Monsieur Ousmane N'DIAYE assumera la fonction de secrétaire de séance.

Les séances du conseil communautaire se dérouleront au siège de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

2019-180 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ELECTION EXECUTIF - ADMINISTRATION GENERALE - Election du Président

Madame Monique KWASNY, doyenne d'âge, préside la séance. En cette qualité, elle préside les opérations de vote relatives à l'élection du président de la nouvelle Communauté d'agglomération issue de la fusion.

Madame Monique KWASNY rappelle que l'élection du président de la communauté s'effectue en application des dispositions de l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT au président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Les dispositions des deuxième et quatrième alinéas de l'article L 2122-4 ne sont pas applicables au président et aux membres de l'organe délibérant des EPCI.

Par transposition des articles L 2122-4 à L 2122-7 du CGCT applicables à l'élection des maires et des adjoints, les dispositions suivantes s'appliquent à l'élection du président et des vice-présidents.

L'article L 5211-9 du CGCT que « le président est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Le conseil communautaire élit le président parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nul ne peut être élu président s'il n'est âgé de 18 ans révolus.

Le conseiller communautaire qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu président, ni en exercer même temporairement les fonctions.

Les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité intercommunale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être président ni en exercer même temporairement les fonctions, dans tous les établissements publics de coopération intercommunale qui, dans leur département de résidence administrative, sont situés dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans tous les établissements publics de coopération intercommunale du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations financières.

Au terme du rappel de ces dispositions légales, Madame KWASNY demande si des conseillers communautaires souhaitent s'exprimer.

Madame MEULIEN demande la parole et s'exprime en ces termes :
« Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers amis.

En tant qu'ex-Présidente d'Eure Madrie Seine, je suis très heureuse que nous nous retrouvions ce soir, tous ensemble, pour ce premier Conseil de la nouvelle agglomération Seine-Eure.

Ce souhait d'être ensemble, nous l'avons exprimé dès mars 2016, à la suite d'une étude approfondie comparant les différents scénarios de fusion envisageables ; étude qui démontrait clairement qu'une fusion de nos deux EPCI était la plus favorable pour l'avenir de nos collectivités.

Au-delà de cette étude, la rencontre de Bernard LEROY avec les maires, puis les conseillers municipaux, a été déterminante dans leur choix de venir vous rejoindre.

Depuis, Monsieur LEROY a confirmé ses engagements pris auprès du personnel, soucieux que chacun trouve sa place dans cette nouvelle aggro. De même, sa proposition de binômes des anciens vice-présidents pour les 7 prochains mois permet à chaque élu de conserver sa place et de mettre ses compétences au profit du nouveau Bureau communautaire.

C'est pourquoi je vous confirme, ce soir, que je ne me présente pas à la présidence de cette nouvelle agglomération et confirme la totale confiance que j'ai en Bernard LEROY pour la présider ».

Applaudissements nourris dans la salle.

Monsieur LEROY remercie Madame MEULIEN pour ses paroles et confirme qu'il présente sa candidature à la présidence du nouvel EPCI.

Madame KWASNY demande si d'autres conseillers souhaitent s'exprimer. Monsieur COQUELET s'exprime en ces termes :

« Je ne voudrais pas attrister Catherine MEULIEN, avec laquelle j'entretiens de bonnes relations de longue date. J'aimerais néanmoins mettre en garde nos collègues face aux difficultés qui existent au sein de cette assemblée.

Comme la Loi nous y oblige, il va nous falloir voter ce soir selon des modalités assez peu démocratiques. Ces modalités ne sont pas spécifiquement liées aux EPCI, mais aux dispositions réglementaires. Nous allons procéder à un vote de 2^e rang qui n'a pas grand-chose à voir avec le suffrage universel. Un vote qui nous éloigne du citoyen.

Au sein de cette grosse assemblée composée de 101 délégués, la commune de Val de Reuil perd deux élus. Comment discuter sereinement à 101 ? Nous risquons la dissolution politique au profit de la technocratie. Avec des séances très longues, les prises de parole seront forcément comptées. Je le répète, il y a un véritable risque de dissolution de la parole des élus. D'autant plus que le poids relatif de certaines villes baisse, instituant, de fait, un éloignement de toute représentation à la proportionnalité. Face à ce fonctionnement, un devoir de vigilance s'impose.

Autre difficulté ; celle des messages adressés aux élus par une certaine partie de la population cette année [ndlr : M. COQUELET fait référence, sans le nommer au mouvement des gilets jaunes]. Les messages ont-ils été entendus ? Très partiellement. Le dispositif dans lequel nous entrons va nous éloigner des citoyens dans la mesure où les voix des représentants, noyées dans un ensemble très vaste, seront moins audibles.

Que chacun soit très vigilant et prenne soin de la démocratie au sein de cette assemblée ».

Monsieur JAMET s'exprime également :

« Comme pressenti, il n'y a donc qu'un seul candidat.

Alors quelle attitude adopter face au Président ? Bernard LEROY, c'est une étiquette qui représente un courant de pensée. Il faut donc se décider par rapport à l'étiquette. On peut, au choix, présenter un candidat, s'abstenir, voter Pour ou voter Contre. Pour deux raisons, nous voterons Pour :

- *Nous souhaitons d'abord manifester un signe de bienvenue, d'élégance, de sympathie, envers ceux qui nous rejoignent.*
- *Et il s'agit d'expédier les affaires courantes dans un contexte de course aux municipales.*

Dans ce contexte, il faut bien reconnaître que la reconduction d'une équipe peut représenter un sauf-conduit pour certains sortants. Cela pose problème.

En effet, l'agglomération est gérée selon des principes qui sont faux. Le Bureau communautaire n'est pas à gauche mais tend, plutôt, vers la démocratie chrétienne. On voit bien où on est : l'étiquette est à droite.

Au sein de cette assemblée existent :

- *un faux unanimisme. On traite à minuit, une heure du matin, des budgets très importants. Le débat d'orientations budgétaires est expédié en 20 mn. Il n'y a pas de réelle unanimité ; plutôt de la lassitude.*
- *Une fausse justice : il n'y a pas de répartition financière juste et loyale entre les petites et les grandes communes. Quand l'agglomération débourse 20 M€ pour un équipement installé à Louviers, Val de Reuil paye une part de cet équipement. Et nous savons que les élections municipales, à Louviers, seront cruciales pour déterminer la composition de la future assemblée.*
- *Une fausse proximité avec, par exemple, le lancement d'un chantier important, par l'agglomération, à 8 h 15 un jour de rentrée scolaire. Il faudra plus de proximité.*
- *Une fausse modestie dans l'exercice des compétences : avec la prise des compétences Jeunesse, Sport et Culture, nous voyons bien qu'en fait de frugalité, l'agglomération va devenir obèse.*

- Des engorgements budgétaires avec la hausse des moyens et du nombre d'agents qui diminuera d'autant d'autres budgets.
- Une fausse démocratie : nous sommes 101. Prenons l'exemple du vote du budget. Si chacun ne s'exprime qu'une minute, il faudra 101 minutes pour que chacun s'exprime. Avec la réponse : 202 minutes. Avec un temps de discussion : 303 minutes. Dans ces conditions, certains d'entre-nous n'auront pas droit au Chapitre. Il sera impossible que nous parlions tous.
- La stratégie est celle des fusions, des pôles d'équilibre ; de la déconcentration. On parle beaucoup de certaines choses et beaucoup moins d'autres, comme l'emploi, l'écologie, les transports et la gare de Val de Reuil, le commissariat de police, les gens du voyage...
- La manière de communiquer ne va pas : GLACEO après CASEO...
- Une fausse bonne entente : il n'y a pas de véritable politique concertée en vue ensemble. Les décisions ne sont prises que par un petit nombre.

C'est une vision effectivement négative. Je fais confiance à Bernard LEROY pour parler du positif. Mais il fallait rappeler la réalité de notre gestion au quotidien. Cela ne changera pas la nature de notre vote. Mais il fallait dire la vérité ».

A son tour, Monsieur LANIC prend la parole au nom du groupe du Front de Gauche :

« Je serai plus bref que Marc-Antoine JAMET.

C'est la première fois que je suis assis à cette place [ndlr : Monsieur LANIC est installé derrière Madame KWASNY] et je dois avouer que c'est très impressionnant de vous voir, en face de moi, si nombreux. Mais je dois avouer aussi que j'aimerais bien être à cette-place-là [ndlr : celle du Président].

Rires dans la salle.

Madame la Présidente, chers collègues.

Nous voici arrivés au terme d'un processus long et complexe.

Ce projet de fusion, porté par Catherine MEULIEN et Bernard LEROY, nous l'avons souhaité, désiré, accompagné, soutenu, car il offre des perspectives nouvelles et prometteuses pour les habitants de notre territoire.

Maintes fois nous lui avons manifesté notre belle unanimité.

Il faut se souvenir que ce chemin, que nous avons parcouru tous ensemble, avec succès, a été semé d'embûches, de crocs en jambe et de traquenards.

Quelques élus, ambitieux et carriéristes, plus soucieux de défendre leurs intérêts perso-politico-politiciens que la cause publique, ont tout fait pour le faire capoter, y compris en mobilisant à leur service l'appareil d'Etat au plus haut niveau départemental.

A plusieurs reprises, la justice et le droit ont confirmé la justesse, la légitimité et la cohérence de notre démarche.

Des réunions préparatoires, où nous nous sommes entendus, ont précédé ce Conseil communautaire.

Alors ce soir, ne manquons pas cette chance d'infliger un cinglant désaveu à nos détracteurs en renouvelant, à l'unanimité, l'exécutif sortant.

Pour notre part, c'est sans état d'âme que nous le voterons ».

Applaudissements dans la salle.

Monsieur LEROY quitte sa place du dernier rang et descend en bas de l'hémicycle afin de s'exprimer :

« Merci Catherine pour ton geste. Et bravo pour ta détermination, ainsi que celle de tes élus, à nous rejoindre.

Le moment venu, si je suis élu, je proposerai ta candidature de Présidente Déléguée aux côtés de François-Xavier Priollaud et des Vice-Présidents et Présidents de commissions.

Bravo pour ta passion et la détermination des élus d'EMS à rejoindre la CASE et donner naissance à ce nouvel EPCI, de 60 communes et 103 000 habitants : 2^e intercommunalité du Département de l'Eure et 6^e, sur 70, de la Région Normandie.

Cette nouvelle communauté de vie, nous l'avons souhaitée, voulue et votée à l'unanimité de nos 60 communes, à l'unanimité de la CDCI, maintenant convaincue que c'est une bonne chose pour le Département ; ce qui a conduit le Préfet de l'Eure à signer, enfin, l'acte de naissance de l'Agglo Seine-Eure au 1er septembre 2019.

Nous pouvons tous nous réjouir de cette réussite collective, qui est le résultat de près de 3 ans de travail entre les élus, avec les services sous la houlette de Mathieu TRAISNEL et de Régis PETIT qui nous ont secondé avec talent et professionnalisme.

Ce résultat nous le devons aussi au climat de confiance qui s'est établi au fur et à mesure de nos réunions de travail, confiance qui repose sur le respect mutuel, quelques soient nos opinions politiques, confiance née de la conviction que nous sommes tous soucieux de bien faire pour les habitants de nos villes et nos villages et tous motivés par le bien commun.

Nous voilà donc tous réunis pour continuer ensemble, ce que nous avons engagé séparément et pour amplifier nos actions pour protéger notre patrimoine bâti et naturel, pour aider à créer de nouveaux emplois pour les habitants qui en cherchent, pour construire, dans chaque commune qui le désire, des logements pour tous et en particulier pour les salariés navetteurs.

Oui, cette fusion augmente considérablement la puissance du territoire, et sa capacité à agir tous les jours aux services des habitants de nos communes, de l'économie et de l'emploi.

Nous avons une vision très claire de la mission qui nous incombe en tant que 3^{ème} Interco de l'axe Seine, à proximité de l'agglomération Rouennaise : concevoir un développement durable conciliant nature et activité, avec des projets inédits et audacieux. Nous avons osé et nous saurons oser pour élaborer, le Plan Climat Air Energie, adapter notre territoire au changement climatique.

Comment allons-nous le faire d'ici les prochaines élections municipales et le renouvellement de notre assemblée ?

Je vous propose pour les 7 prochains mois, une gouvernance collégiale où, pour chaque compétence, il y aura un binôme, un tandem, EMS-CASE à la tête de chaque commission et groupe de travail. Aussi tous ceux qui avaient des responsabilités continueront à les exercer. Chacun pourra apporter sa connaissance du territoire, sa proximité avec les habitants et les salariés de nos entreprises.

Chaque maire sera membre du Bureau Communautaire pour partager les projets de sa commune et réfléchir collectivement sur l'évolution de nos compétences, notamment sports et culture. Avec les services nous allons préparer les éléments chiffrés pour que les élus issus de Mars 2020 puissent prendre les meilleures décisions pour le territoire.

Voilà ce que je souhaite porter, avec vous et grâce à vous, jusqu'aux élections de Mars avec cet esprit qui m'a toujours guidé, avec cette conviction chevillée au corps que la diversité est une richesse et que la complémentarité des talents et des opinions nous permettent de construire du beau, du solide et du durable pour notre territoire et les générations à venir.

Je pense que nous pouvons tous nous réjouir de cette réussite collective.

Enfin, je ne serai jamais dans l'invective, car j'ai pu constater les ravages qu'elle engendre dans les territoires qui restent à la traîne. Mon crédo, c'est l'écoute. Rassembler plutôt que diviser car je sais que la diversité, c'est la richesse.

Je veux que nous avançons tous ensemble ; villes et villages, en complémentarité. Quelle que soit l'opinion du Maire et en toute équité. Pour maintenir cet équilibre, je ferai tout pour que le couple Agglo-commune fonctionne bien.

Et, j'insiste sur ce point, je privilégierai toujours l'approche qui rassemble à celle qui oppose.

Je suis convaincu que la diversité est une vraie richesse et que la complémentarité des points de vue et des talents permet de construire du beau, du solide, du durable au bénéfice des générations à venir ».

Applaudissements nourris dans la salle.

Madame DROUILLET s'exprime également :

« Je tenais à dire quelques mots car j'ai bien compris les quelques messages qui m'ont été adressés...

Je rappelle que Saint Aubin sur Gaillon a pris position par rapport à une logique de territoire qui n'était pas aberrante. Le Conseil municipal a compris cette logique et l'a suivie dans la mesure où la Loi le permettait. Il n'y a eu aucune ambiguïté sur ce sujet.

Néanmoins, la Loi en a décidé autrement.

Désormais élue au sein de cette assemblée, je représenterai les Saint-Aubinois. Je connais Bernard LEROY depuis plusieurs années. Je n'ai aucun problème avec lui. Nous travaillerons ensemble pour l'intérêt de tous les habitants du territoire.

Enfin, j'apprécie l'accueil qui m'a été réservé ce soir ; le respect qui m'a été témoigné par rapport aux événements qui se sont déroulés. Je vous en suis infiniment reconnaissante ».

Applaudissements dans la salle.

Aucun élu ne désirant prendre la parole, Madame KWASNY désigne Monsieur Ousmane N'DIAYE secrétaire de séance et ouvre les opérations de vote. Messieurs JAMET et JACQUET assurent le rôle de scrutateurs.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 95

A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 12

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 83

Majorité absolue : 42

Monsieur Bernard LEROY : 83 voix

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

Aucune.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le Conseil communautaire proclame Monsieur Bernard LEROY président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et le déclare installé dans ses fonctions.

Monsieur LEROY déclare :

« Merci à toutes et à tous ; cela me touche beaucoup.

Je mesure la responsabilité qui est la mienne, le travail collectif à poursuivre et à amplifier. Car le travail ne manquera pas. Il faudra adopter le PLUI de l'ex-CCEMS et le PLUI-H de l'ex CASE, voter, dès la semaine prochaine, le budget du nouvel EPCI. En novembre et décembre interviendront le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget primitif pour l'année 2020. Vous le constatez, c'est une mission importante basée sur des choix à élaborer ensemble.

Comment allons-nous travailler ?

Déjà, chaque maire est membre du Bureau. Ce dernier est réuni tous les mois. Une Conférence des maires sera également réunie chaque mois, pour remonter les préoccupations et problèmes de chacun. Nous trouverons les solutions dans la diversité et l'intelligence collective. Nous les cultiverons.

Certains ont pointé du doigt un manque d'information. Quatre magazines sont édités par an. Le Mag', c'est son nom, est un vrai magazine dans lequel on retrace la vie des habitants et des entreprises, où l'on met en valeur le tourisme.

Sans oublier notre conciergerie d'agglomération, ARSENE, qui répond aux questions.

Une règle fondamentale régira les relations commune/agglo ; celle de la subsidiarité. Le mieux placé pour mener un chantier, une action, le fera. Que ce soit la commune ou l'agglo.

L'agglo, c'est aussi des agents compétents, ayant une véritable expertise sur des sujets techniques et complexes.

Je serai attentif à la répartition des compétences entre les mairies et l'agglomération. Nous avons une vision très claire de la mission qui nous incombe. En tant que 3^e intercommunalité de l'axe Seine, nous devons concevoir un développement durable, conciliant nature, agriculture, développement économique ; avec des projets inédits et audacieux.

Nous avons osé, nous savons oser, nous saurons oser pour élaborer le PCET permettant d'adapter le territoire au changement climatique.

Encore une fois, je vous remercie pour votre confiance. Ma porte reste ouverte. Nous pouvons aborder tous les sujets. Merci à vous ».

Applaudissements.

Monsieur LEROY poursuit l'exécution de l'ordre du jour par la fixation du nombre de vice-présidents et leur élection.

2019-181 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – ADMINISTRATION GENERALE – Détermination du nombre de Vice-Présidents

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de créer 15 postes de Vice-présidents.

2019-182 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ELECTION EXECUTIF - ADMINISTRATION GENERALE – Election des Vice-Présidents

Monsieur LEROY rappelle que les dispositions de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du bureau du conseil communautaire.

Toutefois, nonobstant ce renvoi et conformément à l'esprit du législateur, aucune disposition ne précise s'il y a lieu d'appliquer aux membres du bureau les règles de l'article L.2122-7-1 du CGCT, qui prévoit un scrutin uninominal à trois tours pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de moins de 1 000 habitants, ou les règles de l'article L.2122-7-2 du CGCT, qui prévoit un scrutin de liste dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Il ressort de la jurisprudence que l'article L.2122-7-2 susvisé, qui pose le principe pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de 1 000 habitants et plus du scrutin de listes constituées selon de principe de parité, est inapplicable pour la constitution du bureau d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), le juge concluant que cette élection devait se faire au scrutin uninominal.

En conséquence, il convient de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du bureau au scrutin uninominal à trois tours, à bulletin secret et donc de procéder poste par poste.

Il est procédé dans ce cadre et selon ces modalités au scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 95
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 5 blancs et 2 nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 88
Majorité absolue : 45

Madame Catherine MEULIEN est élue avec 88 voix.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 95
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 11 blancs et 12 nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 72
Majorité absolue : 37

Monsieur François-Xavier PRIOLLAUD est élu avec 72 voix

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 94
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 30 blancs et 7 nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 57
Majorité absolue : 29

Monsieur Marc-Antoine JAMET est élu avec 57 voix

ELECTION DU 4ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 14 blancs et 8 nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 71
Majorité absolue : 36

Monsieur Jean-Marc MOGLIA est élu avec 71 voix

ELECTION DU 5ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 9 blancs et 12 nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 72
Majorité absolue : 37

Monsieur Jean-Yves CALAIS est élu avec 72 voix

ELECTION DU 6ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 94
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 20 blancs et 8 nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 66
Majorité absolue : 34

Monsieur Gaëtan LEVITRE est élu avec 66 voix

ELECTION DU 7ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 94
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 11 blancs et 12 nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 71
Majorité absolue : 36

Madame Anne TERLEZ est élue avec 71 voix

ELECTION DU 8ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 94
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 8 blancs et 7 nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 79
Majorité absolue : 40

Monsieur Thierry DELAMARE est élu avec 79 voix

ELECTION DU 9ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 13 blancs et 6 nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 74
Majorité absolue : 38

Monsieur Christian WUILQUE est élu avec 74 voix

ELECTION DU 10ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 3 blancs et 1 nul

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 89
Majorité absolue : 45

Monsieur René DUFOUR est élu avec 89 voix

ELECTION DU 11ème VICE-PRESIDENT

Convaincu que l'agglomération doit faire plus et mieux en faveur des modes de déplacement alternatifs à la voiture, Monsieur FRAISSE propose sa candidature au poste de Vice-Président.

Comme la Loi l'y autorise, Monsieur LEROY propose à Monsieur FRAISSE un poste de Conseiller communautaire délégué.

Monsieur FRAISSE prend bonne note de cette proposition, mais maintient sa candidature.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 2 blancs

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 91
Majorité absolue : 46

Monsieur Jacky BIDAULT obtient 65 voix
Monsieur Alexis FRAISSE obtient 26 voix

Monsieur Jacky BIDAULT est élu avec 65 voix.

ELECTION DU 12ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 10 blancs et 8 nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 75
Majorité absolue : 38

Madame Sylvie BLANDIN est élue avec 75 voix

ELECTION DU 13ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 8 blancs et 3 nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 82
Majorité absolue : 42

Monsieur Jean CARRÉ est élu avec 82 voix

ELECTION DU 14ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 7 blancs et 4 nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 82

Majorité absolue : 42

Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE est élu avec 82 voix

ELECTION DU 15ème VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 92
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 19 blancs et 5 nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 68
Majorité absolue : 35

Monsieur JACQUET est élu avec 68 voix

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le Conseil communautaire proclame les conseillers communautaires suivants élus à la majorité et les installe en qualité de vice-présidents dans l'ordre suivant :

- Madame Catherine MEULIEN en qualité de 1^{ère} vice-Présidente
- Monsieur François-Xavier PRIOLLAUD en qualité de 2^{ème} vice-Président
- Monsieur Marc-Antoine JAMET en qualité de 3^{ème} vice-Président
- Monsieur Jean-Marc MOGLIA en qualité de 4^{ème} vice-Président
- Monsieur Jean-Yves CALAIS en qualité de 5^{ème} vice-Président
- Monsieur Gaëtan LEVITRE en qualité de 6^{ème} vice-Président
- Madame Anne TERLEZ en qualité de 7^{ème} vice-Présidente
- Monsieur Thierry DELAMARE en qualité de 8^{ème} vice-Président
- Monsieur Christian WUILQUE en qualité de 9^{ème} vice-Président
- Monsieur René DUFOUR en qualité de 10^{ème} vice-Président
- Monsieur Jacky BIDAULT en qualité de 11^{ème} vice-Président
- Madame Sylvie BLANDIN en qualité de 12^{ème} vice-Président
- Monsieur Jean CARRÉ en qualité de 13^{ème} vice-Président
- Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE en qualité de 14^{ème} vice-Président
- Monsieur Richard JACQUET en qualité de 15^{ème} vice-Président

2019-183 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Détermination du nombre de membres du bureau communautaire

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer à 84 le nombre de membres du bureau communautaire.

2019-184 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ELECTION EXECUTIF - ADMINISTRATION GENERALE – Election des membres du bureau communautaire

Monsieur LEROY invite le conseil communautaire à procéder à l'élection de 68 membres du Bureau.

Comme pour l'élection des vice-présidents, il convient de procéder à une élection des autres membres du bureau au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des autres membres du bureau au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste et ce,

même pour les autres membres du bureau. L'ordre d'élection desdits membres n'a pas de conséquence, l'ordre du tableau n'étant applicable que pour les seuls vice-présidents.

Il est procédé, dans ce cadre et selon ces modalités, au scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote afin d'élire les conseillers communautaires appelés à siéger au sein du bureau communautaire, autre que le Président et les vice-présidents.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur Patrick COLLET

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur COLLET obtient 93 voix.

Monsieur Frédéric ALLOT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur ALLOT obtient 93 voix.

Monsieur Yves LANIC

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur LANIC obtient 93 voix.

Madame Marie-Joëlle LENFANT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Madame Marie-Joëlle LENFANT obtient 93 voix.

Monsieur Louis GLOTON

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur GLOTON obtient 93 voix.

Monsieur Jean-Luc FLAMBARD

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur FLAMBARD obtient 93 voix.

Monsieur Eric JUHEL

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur JUHEL obtient 93 voix.

Monsieur David POLLET

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur POLLET obtient 93 voix.

Monsieur Christophe CHAMBON

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93

Majorité absolue : 47

Monsieur CHAMBON obtient 93 voix.

Monsieur Jean-Rémi ERMONT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur ERMONT obtient 93 voix.

Monsieur Jean-Louis LEMEHAUTE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur LEMEHAUTE obtient 93 voix.

Monsieur Pierre MAZURIER

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur MAZURIER obtient 93 voix.

Monsieur Joël LE DIGABEL

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur LE DIGABEL obtient 93 voix.

Monsieur Jean-Michel DERREY

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur DERREY obtient 93 voix.

Monsieur Jean-Claude DUPLOUIS

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur DUPLOUIS obtient 93 voix.

Monsieur Bernard LE DILAVREC

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur LE DILAVREC obtient 93 voix.

Madame Odile HANTZ

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Madame HANTZ obtient 93 voix.

Monsieur Yann LE FUR

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur LE FUR obtient 93 voix.

Madame Marie-Claude MARIEN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Madame MARIEN obtient 93 voix.

Monsieur Fernand LENOIR

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur LENOIR obtient 93 voix.

Monsieur Alexandre DELACOUR

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur DELACOUR obtient 93 voix.

Monsieur Hervé LETELLIER

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur LETELLIER obtient 93 voix.

Monsieur Jean-Pierre BREVAL

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur BREVAL obtient 93 voix.

Monsieur Hubert ZOUTU

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur ZOUTU obtient 93 voix.

Monsieur Dominique SIMON

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur SIMON obtient 93 voix.

Monsieur Alain LEMARCHAND

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur LEMARCHAND obtient 93 voix.

Monsieur Jean-Jacques LEROUX

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur LEROUX obtient 93 voix.

Monsieur Daniel JUBERT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur JUBERT obtient 93 voix.

Madame Caroline ROUZEE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Madame ROUZEE obtient 93 voix.

Monsieur Pierre LECUYER

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur LECUYER obtient 93 voix.

Monsieur Jean-Pierre DUVERE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur DUVERE obtient 93 voix.

Madame Céline LEMAN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Madame LEMAN obtient 93 voix.

Monsieur Dominique MEDAERTS

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur MEDAERTS obtient 93 voix.

Monsieur Daniel BAYART

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur BAYART obtient 93 voix.

Monsieur François CHARLIER

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur CHARLIER obtient 93 voix.

Madame Guillemette NOS

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Madame NOS obtient 93 voix.

Monsieur Didier DAGOMET

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur DAGOMET obtient 93 voix.

Monsieur Jean-Philippe BRUN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93

Majorité absolue : 47

Monsieur BRUN obtient 93 voix.

Madame Monique KWASNY

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Madame KWASNY obtient 93 voix.

Monsieur Didier PIEDNOEL

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur PIEDNOEL obtient 93 voix.

Monsieur Pascal LEMAIRE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur LEMAIRE obtient 93 voix.

Madame Nicole DROUILLET

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Madame DROUILLET obtient 93 voix.

Monsieur Max GUILBERT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur GUILBERT obtient 93 voix.

Monsieur Jacky GOY

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur GOY obtient 93 voix.

Monsieur Philippe BODINEAU

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur BODINEAU obtient 93 voix.

Monsieur Dominique DELAFOSSE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur DELAFOSSE obtient 93 voix.

Madame Laurence LAFFILLE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Madame LAFFILLE obtient 93 voix.

Monsieur Alain THIERRY

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur THIERRY obtient 93 voix.

Madame Liliane BOURGEOIS

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Madame BOURGEOIS obtient 93 voix.

Monsieur Alain LOEB

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur LOEB obtient 93 voix.

Monsieur Didier GUERINOT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur GUERINOT obtient 93 voix.

Monsieur Hervé PICARD

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur PICARD obtient 93 voix.

Madame Nadine TERNISIEN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Madame TERNISIEN obtient 93 voix.

Monsieur Jacky FLEITH

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur FLEITH obtient 93 voix.

Madame Mayannick DESHAYES

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Madame DESHAYES obtient 93 voix.

Monsieur Laurent COURVOISIER

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur COURVOISIER obtient 93 voix.

Monsieur Patrick LEQUETTE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur LEQUETTE obtient 93 voix.

Monsieur Serge RONZONI

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur RONZONI obtient 93 voix.

Monsieur Jean-Claude COURANT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur COURANT obtient 93 voix.

Madame Michèle PUCHEU

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Madame PUCHEU obtient 93 voix.

Madame Sandrine CALVARIO

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Madame CALVARIO obtient 93 voix.

Monsieur Patrick MANFREDI

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur MANFREDI obtient 93 voix.

Monsieur Christian NEUTENS

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur NEUTENS obtient 93 voix.

Madame Catherine DUVALLET

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Madame DUVALLET obtient 93 voix.

Monsieur Fadilla BENAMARA

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Madame BENAMARA obtient 93 voix.

Monsieur Patrick MADROUX

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur MADROUX obtient 93 voix.

Monsieur Jean-François PILAT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93

Majorité absolue : 47

Monsieur PILAT obtient 93 voix.

Monsieur Jacky PAUMIER

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 93
Majorité absolue : 47

Monsieur PAUMIER obtient 93 voix.

2019-185 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Charte de l'élu local

Monsieur LEROY rappelle que cette Charte vise avant tout, de manière symbolique, à manifester l'attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt public consubstantiel à l'engagement dans l'exercice de fonctions électives.

La Charte rappelle les principes élémentaires (tels que les obligations de dignité, de probité et d'impartialité rappelées par la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence dans la vie publique) mais prescrit également des règles de comportement dans certaines situations problématiques (par exemple, une situation de conflit d'intérêt).

Enfin, Monsieur LEROY précise que la Charte de l'élu local n'a pas vocation à ajouter de nouvelles normes ou obligations juridiques mais a pour objectif de rappeler solennellement des grands principes lors de l'installation d'une assemblée locale nouvellement élue.

Monsieur LEROY lit la Charte de l'élu local ; laquelle est établie en ces termes :

- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend connaissance de la charte de l'élu local.

2019-186 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE Commission d'appel d'offres permanente - Conditions de dépôt des listes

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres permanente :

- les listes seront déposées ou adressées au conseil communautaire à l'attention de Monsieur le Président, au plus tard avant la séance du conseil communautaire du 12 septembre 2019, séance à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour, l'élection des membres de la commission ;
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

2019-187 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE - Commission de délégation de services publics - Conditions de dépôt des listes

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de services publics :

- les listes seront déposées ou adressées au conseil communautaire à l'attention de Monsieur le Président, au plus tard avant la séance du conseil communautaire du 12 septembre 2019, séance à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour, l'élection des membres de la commission ;
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur LEROY rappelle le calendrier suivant :

Conseil communautaire :	Bureau communautaire :	Conférence des maires :
Judi 12 septembre, 20 h 30		
Judi 19 septembre, 20 h 30		
		Judi 26 septembre, 18 h 00
	Judi 10 octobre, 20 h 30	
Judi 17 octobre, 20 h 30		

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 1 h 30.

PREFECTURE DE L'EURE
24 SEP. 2019
Arrivée DELE

Par délégation
Le Directeur Général

Régis PETIT